

CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT



POURQUOI CRÉER LE PONT ET LE BARREAU DE CAMÉLAT ?



3 COMMUNES TRAVERSÉES :
COLAYRAC-SAINT-CIRQ
LE-PASSAGE-D'AGEN
BRAX



2023 DÉMARRAGE
PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX



2,5 ANS
DE TRAVAUX



3 COFINANCEURS :
L'AGGLOMÉRATION D'AGEN
LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
L'ÉTAT



13 000 À
15 000
VÉHICULES/JOUR
ATTENDUS
SUR LA NOUVELLE
INFRASTRUCTURE



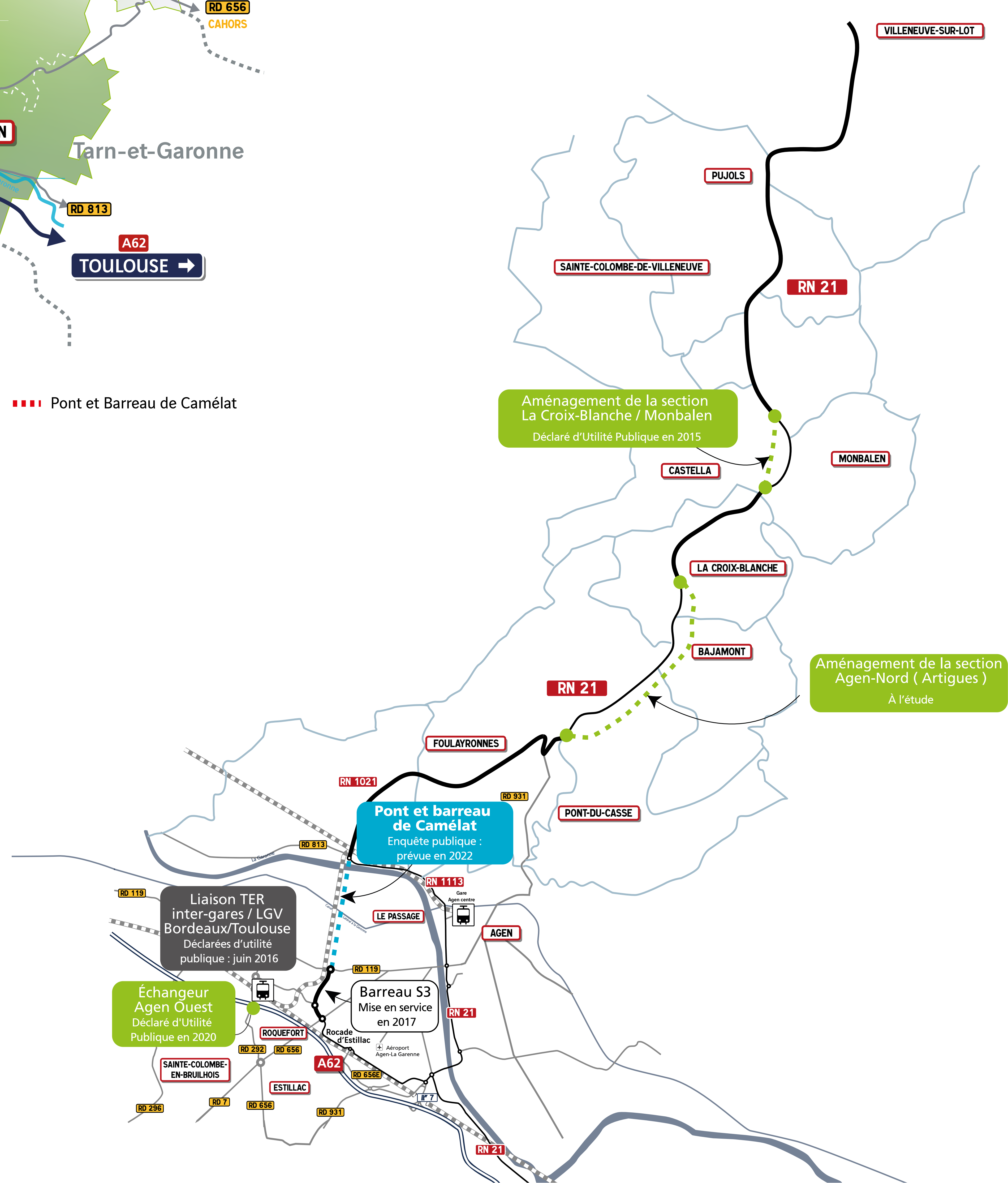
Dans un contexte de forte mutation du territoire opérée depuis 1998, l'Agglomération d'Agen prévoit la réalisation de nombreux projets structurants afin de favoriser le développement économique et touristique.

Le pont et le barreau de Camélat constituent le dernier chaînon manquant du contournement d'Agen par l'Ouest, tracé retenu dans les années 1990 en raison de la topographie des lieux et de l'occupation spatiale de l'agglomération. Il permettra de finaliser la rocade Ouest d'Agen après la mise en service de la rocade d'Estillac et de la liaison entre la RD656 et la RD119.

Conjugué aux futures opérations programmées sur la RN21 (modernisation) et l'A62 (échangeur d'Agen Ouest), ce projet va contribuer à :

- désenclaver le nord-est (Villeneuvois, Fumelois) et le sud-est du département (Albret), en permettant un accès plus rapide à l'autoroute A62 et, d'une manière plus large, à Agen et son bassin de vie et d'emploi ;

- rééquilibrer les trafics entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne et désengorger le cœur d'agglomération, en particulier les ponts urbains actuels.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION



Échanges avec les partenaires



Études et acquisitions foncières

2014

2020

Enquête publique
préalable à la Déclaration
d'Utilité Publique

Mise en service
prévisionnelle
2025

Entre le 26 octobre 2020 et le 27 novembre 2020,
dans les 5 lieux d'accueil du public et sur le site
internet – Concertation publique

DUP et autorisations
réglementaires préalables
au démarrage des travaux



Démarrage envisagé des travaux



CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

UNE CONCERTATION PUBLIQUE, POURQUOI ?



LES QUESTIONS SOUMISES À LA CONCERTATION

Situation sanitaire
Concertation prolongée
jusqu'au 24/12
Du 26 octobre
au 27 novembre
2020
votre avis
compte !
Modification des dates et horaires

Quelles sont
vos observations et
remarques sur le projet
proposé ?

Quel est votre avis
sur les solutions
proposées pour
le rétablissement
des routes et chemins
interceptés
par le projet ?

Quel est votre avis
concernant le plan
proposé pour
les circulations douces ?
Correspond-il à vos usages
en matière
de déplacement ?

Comment
souhaitez-vous être
informé(e), en tant
qu'usagers et riverains,
durant les travaux ?
Quels supports,
quels médias
suggérez-vous ?

Menée à l'issue des études préliminaires, la concertation publique permet :

- de communiquer au public les informations relatives au projet de création du pont et du barreau de Camélat ;
- d'être à l'écoute, d'échanger et de recueillir les observations du public.

Entre le 26 octobre et le 27 novembre 2020, toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers des routes et chemins existants, les acteurs des mondes économique, agricole et associatif, sont invités à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation, notamment sur les solutions proposées pour le rétablissement des routes et chemins interceptés par la création du pont et du barreau de Camélat.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

POUR S'INFORMER :

- l'exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- **la mairie de Colayrac-Saint-Cirq :**
14 rue des Écoles - 47450 Colayrac-Saint-Cirq
Tél. 05 53 77 57 50 ;
- **la mairie de Brax :**
2 rue du Levant - 47310 Brax
Tél. 05 53 68 70 00 ;
- **la mairie du Passage d'Agen :**
69 rue Gambetta - 47520 Le Passage d'Agen
Tél. 05 53 77 18 77 ;
- **l'Agglomération d'Agen :**
8 rue André Chénier - 47000 Agen
Tél. 05 53 69 68 67 ;

► **la mairie d'Agen :**
place du Dr Esquirol - 47000 Agen
Tél. 05 53 69 47 47 ;

• **l'espace Internet dédié**
www.agglo-agen.fr



- **la réunion publique ;**
- **les moments d'accueil du public.**

POUR DONNER SON AVIS :

- le site Internet dédié www.agglo-agen.fr via la rubrique « Je m'exprime » ;
- par courriel : concertation.camelat@agglo-agen.fr
- par courrier :
Agglomération d'Agen - Concertation publique pont et barreau de Camélat
8 rue André Chénier - BP 90045
47916 Agen Cedex 9 ;
- via le formulaire papier « Je m'exprime » à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation ;
- la réunion publique ;
- les moments d'accueil du public ;
- le registre de recueil des avis, disponible sur les lieux d'accueil du public.

LES PARTENAIRES

L'Agglomération d'Agen est maître d'ouvrage du projet et finance l'investissement. L'Agglomération d'Agen, Le Département de Lot-et-Garonne et l'État cofinancent à parts égales l'ensemble des études techniques et réglementaires, les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des différentes procédures administratives et l'ensemble des acquisitions foncières dans le cadre du Contrat de Plan État/Région 2015-2020.

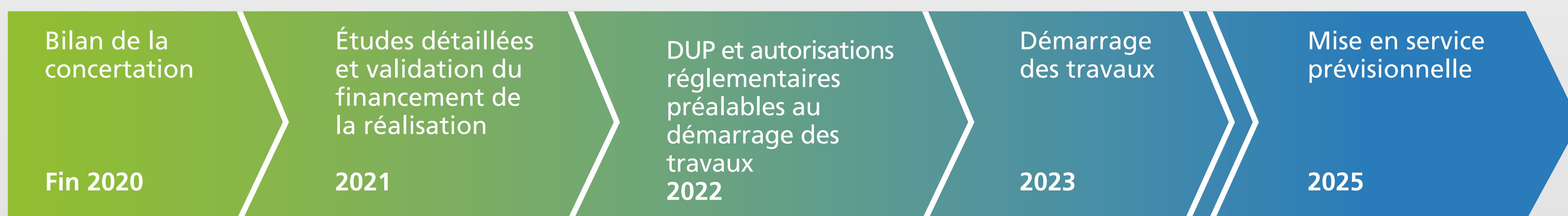
Le financement des travaux sera traité dans le cadre de la négociation du Contrat de Plan État/Région 2021-2027.

Les cofinanciers sont étroitement associés à toutes les étapes d'études afin de concevoir un projet cohérent avec les politiques engagées par chacun pour développer le territoire.



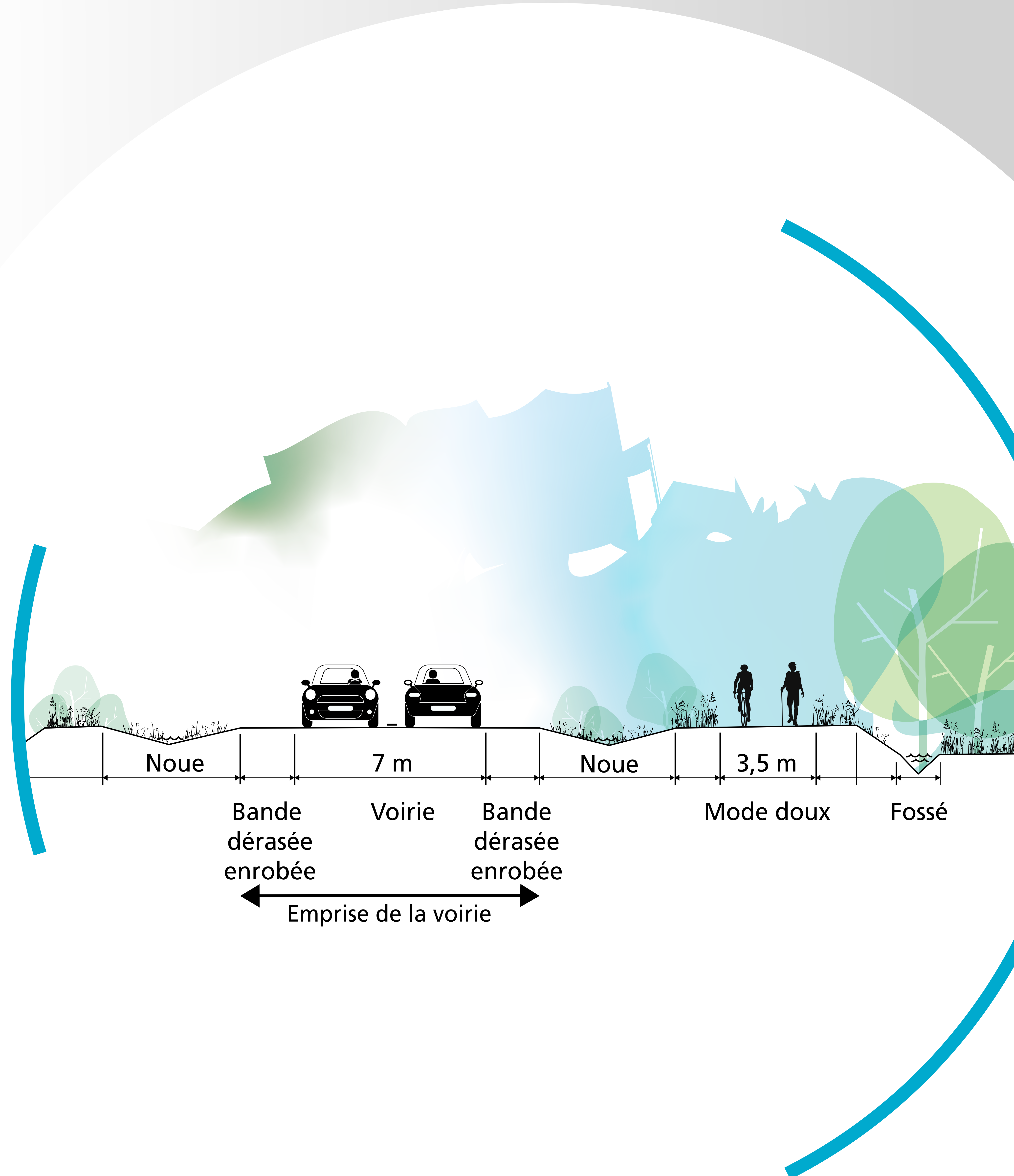
ET APRÈS LA CONCERTATION ?

Le bilan de la concertation consignera de façon synthétique l'ensemble des avis exprimés par le public lors de la concertation. Ce bilan sera rendu public fin 2020 et mis à disposition sur le site Internet www.agglo-agen.fr. L'enquête publique programmée en 2022 permettra au public de s'exprimer une nouvelle fois sur les caractéristiques du projet.



CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

LE PROJET EN DÉTAILS



Du nord au sud

Le projet de pont et de barreau de Camélat, d'une longueur de 3 km, est implanté en limite des emplacements réservés pour construire la liaison inter-gares prévue dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest.

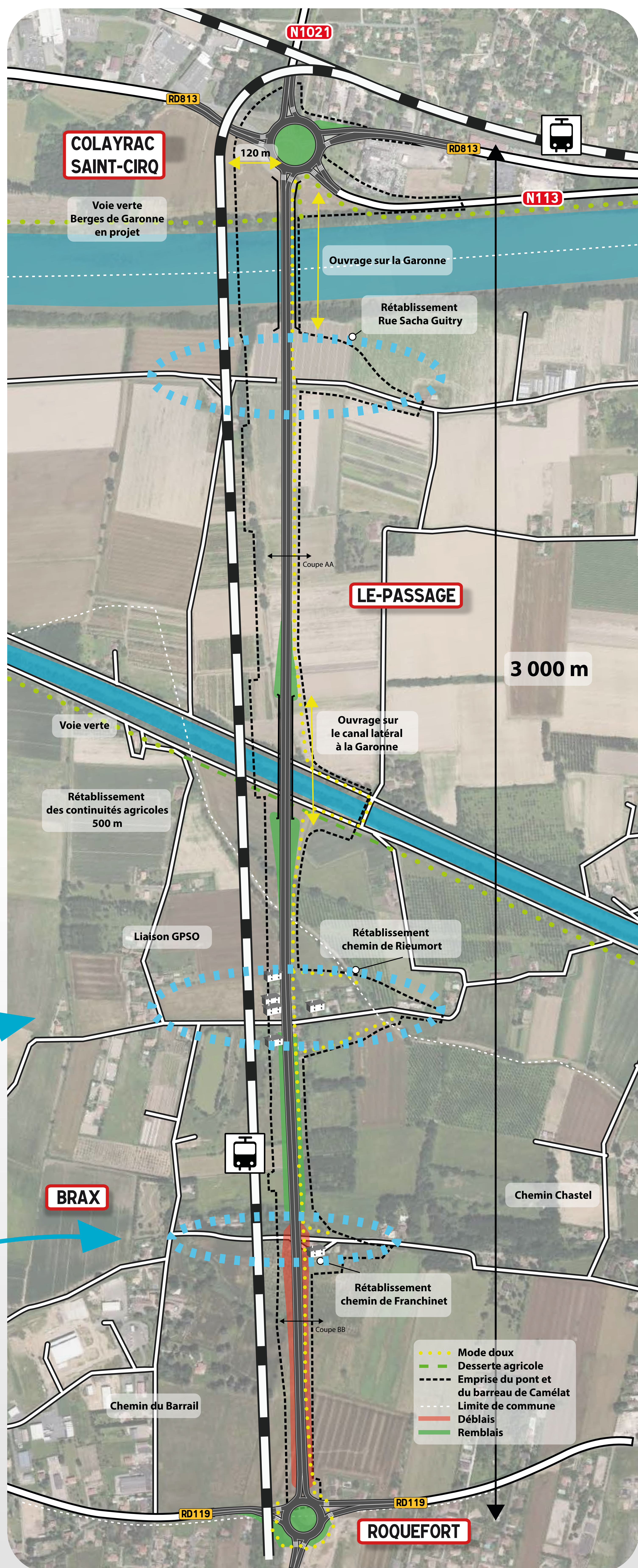
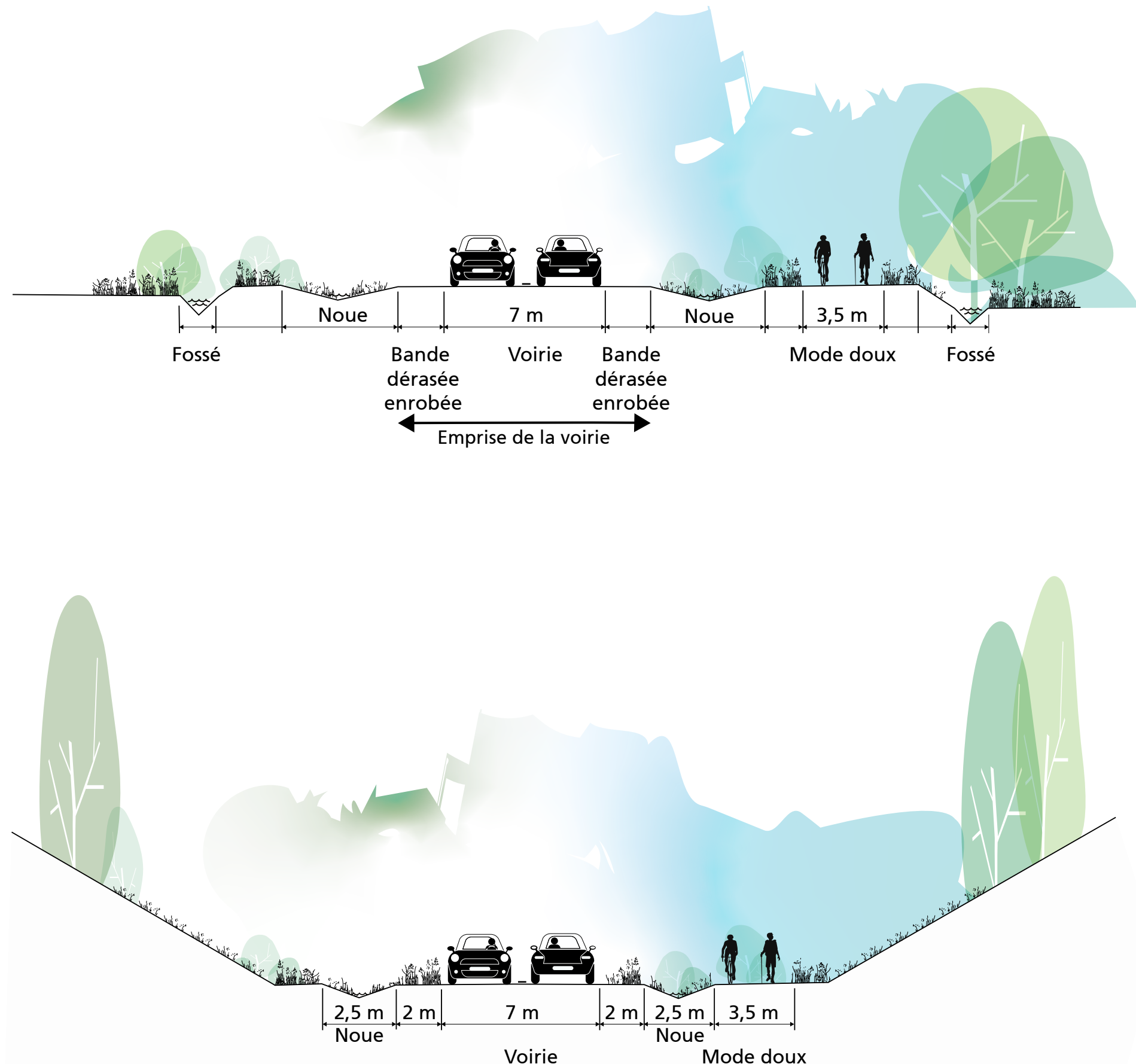
Le tracé est rectiligne ; il prévoit un viaduc de franchissement de la Garonne et un second viaduc de franchissement du canal latéral à la Garonne. Au nord, le projet se raccorde sur le giratoire existant de Camélat. Au sud, le projet se raccorde au giratoire existant sur la RD119.

À chacun sa voie !

Le projet routier se compose de 2 voies de 3 m 50, dans chaque sens de circulation. Il intègre la création d'une piste mixte destinée aux cheminements des piétons et cyclistes.

Réalisée en cohérence avec le Schéma Directeur Vélo mis en œuvre par les collectivités à l'échelle de l'Agglomération, cette piste mixte se raccordera à la voie verte du canal latéral de la Garonne et à la future voie verte Berges de Garonne aménagée par l'Agglomération d'Agen tout le long de la Garonne et sur tout le territoire de l'Agglomération d'Agen.

Le barreau de Camélat s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés par l'Agglomération d'Agen. La configuration est identique à celle de la section de la rocade Ouest, située derrière le parc d'attractions Walibi Sud-Ouest, mise en service en 2017.



Le tracé du projet de création du pont et du barreau de Camélat intercepte la rue Sacha Guitry, le chemin de Rieumort et le chemin de Franchinet.

Ces voies communales desservent localement des bourgs et habitations isolées et permettent le passage des engins agricoles.

Le chemin de Rieumort et le chemin de Franchinet font l'objet de propositions de rétablissement dans le cadre de la concertation. Ils ont fait l'objet d'études spécifiques avec pour objectif de rétablir ces voies et, en complément, de créer un maillage doux.

